

Note d'expertise de la Coalition Eau

Intégration du genre dans les projets EAH

La Coalition Eau, avec les apports d'expertise et d'expérience des ONG WECF France, Gret et Kynarou, a réalisé une note d'expertise sur les enjeux de l'intégration du genre dans les projets d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène.

Particulièrement vulnérables aux déficiences des systèmes d'accès à l'eau et à l'assainissement, les femmes mettent en place des solutions efficaces et adaptées pour répondre aux difficultés et aux contraintes et améliorer la vie quotidienne de leurs communautés. Leur parole est pourtant insuffisamment prise en compte dans l'élaboration des politiques de l'eau et de l'assainissement et, même efficaces, leurs initiatives ne sont que rarement identifiées, leur savoir-faire est peu valorisé et leurs bonnes pratiques ne sont pas suffisamment répliquées.

Le secteur de l'eau et de l'assainissement peut contribuer à la lutte contre les inégalités et avoir un impact positif sur le statut social, politique et économique des femmes et des minorités sexuelles et de genre, tout en améliorant l'efficacité de ses dispositifs. Cela nécessite de mettre à disposition des acteurs et actrices de terrain des instruments de diagnostic et d'analyse, dans la conception même des projets, ainsi que des mécanismes inclusifs de sensibilisation et de participation.

Cette note d'expertise, en posant les cadres juridiques existants et les grands principes de droit, met en lumière les enjeux spécifiques liés au genre dans le secteur de l'eau et de l'assainissement : justice et lutte contre la pauvreté, lutte contre les violences de genre, éducation et formation, économie et accès aux technologies et aux métiers de l'eau, etc.

Les obstacles peuvent être aussi nombreux, multiples et complexes, mais les acteurs et actrices des politiques de l'eau et de l'assainissement peuvent tirer des bénéfices de l'intégration du genre dans leurs programmes et projets, notamment au travers d'alliances et d'une participation inclusive, pour une plus grande efficacité et durabilité des projets.

La note se base sur des expériences positives menées par les ONG et propose des recommandations pour permettre aux acteurs et actrices de ce secteur d'enclencher le changement pour plus d'égalité :

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

1. Éviter le travail en silos et envisager une vision holistique.
2. Recueillir des données sexo-spécifiques et poser un diagnostic genre.
3. Définir des objectifs en matière d'amélioration sur le genre (réduction inégalités, empowerment...) que le projet EAH sera en mesure de mettre en oeuvre.
4. Mettre en place des outils pour évaluer la réalité et l'impact de la prise en compte du genre.
5. S'assurer que l'équipe porteuse du projet soit convaincue de l'intérêt de l'approche genre, étayer cette conviction par des formations spécifiques.
6. Conduire des sessions de sensibilisation pour les bénéficiaires des projets, les autorités locales, les services de santé.
7. Développer la lutte contre les préjugés sexistes (y compris ceux liés à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre).

8. Sensibiliser à la lutte contre les préjugés et prendre en compte les besoins des femmes et des minorités sexuelles et de genre dans la réponse aux catastrophes et dans l'installation d'équipements.

DIAGNOSTIC GENRE

1. Établir un diagnostic socio-économique des besoins des femmes avec un état des lieux de la situation réelle et des besoins.
2. Différencier les besoins et les préférences des hommes et des femmes et des personnes non binaires en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement, à tous les niveaux (ménages, communautés locales, politiques sectorielles).
3. Intégrer la question de l'intersectionnalité afin de prendre en compte les jeux de pouvoir existant au sein d'un même genre.
4. Collecter et utiliser les données désagrégées selon le sexe sur la demande en service d'eau et d'assainissement, sur les volontés et capacités à payer, ainsi que sur les usages des services d'eau et d'assainissement.
5. Analyser distinctement les impacts négatifs subis par les femmes et ceux subis par les hommes, et définir des mesures d'atténuation avec les intéressés.
6. Analyser la capacité des femmes à participer : horaires, disponibilité, capacités (connaissances, prise de parole, etc..) et proposer des mesures facilitatrices.

PARTICIPATION

1. Impliquer les femmes et les filles dans les processus de prise de décision, de mise en oeuvre et d'examen.
2. Adapter les modes de participation aux contraintes sociales, matérielles et culturelles de chaque groupe. Prendre en compte les contraintes et les charges des femmes dans toute leur diversité (femmes allaitantes, filles-mères, veuves, etc.) et proposer des outils de facilitation de leur participation (gardes d'enfants, temps de réunions adaptés).
3. Des sessions de consultation ou d'information séparées pour les hommes et les femmes peuvent être organisées si nécessaire pour intégrer les enjeux de genre dans les documents de politique sectorielle.
4. Travailler davantage avec les hommes favorise une meilleure compréhension de la surcharge de travail des femmes (outils des 3 rôles, l'horloge temps constituent de formidables outils de sensibilisation) et permet de procéder à une déconstruction du système patriarcal.
5. Redoubler d'efforts pour sensibiliser les autorités nationales et locales à la présence des femmes dans les postes à responsabilité et à la mise en place d'infrastructures adaptées aux femmes et aux filles.

FORMATION ET EMPLOI

1. Assurer la formation de base des organisations de femmes (alphabétisation, lecture, comptabilité...).
2. Renforcer les compétences des entreprises du secteur de l'eau et de l'assainissement en matière d'intégration des enjeux de genre.
3. Intégrer les femmes dans les formations techniques aux métiers de l'eau et de l'assainissement.
4. Favoriser l'emploi des femmes dans les sociétés et entreprises du secteur de l'eau et de l'assainissement.

INFRASTRUCTURES

- ➔ Équiper les infrastructures scolaires et les centres de santé d'installations sanitaires séparées pour les hommes et les femmes. Les installations sanitaires des femmes doivent être techniquement adaptées à leurs besoins spécifiques, notamment la gestion de l'hygiène menstruelle.

PARTENARIATS

- ➔ Établir des partenariats avec les associations de femmes locales et/ou nationales.

FINANCEMENTS

1. Assurer un budget adéquat pour permettre le diagnostic sexo-spécifique, les dispositifs de formation et de participation des organisations de femmes.
2. Mettre en place des subventions ou des mécanismes d'accès au crédit ciblant les ménages pauvres et/ou dirigés par des femmes pour favoriser leur accès à l'eau et à l'assainissement.
3. Mettre en place une budgétisation sensible au genre.

Cette note est un premier travail d'expertise des ONG du secteur eau et assainissement.

Celui-ci a vocation à être renforcé et s'approfondir. Pour cette première note, le choix a été fait d'aborder la problématique genre sous l'angle principal de la distinction des rôles femmes/hommes dans les projets d'accès à l'eau et à l'assainissement. En effet, les femmes sont les premières utilisatrices des systèmes d'eau et d'assainissement et sont concernées au premier chef. La faible prise en compte de la vulnérabilité des femmes en termes d'EAH et leur sous-représentation dans les instances décisionnelles des infrastructures liées sont encore très répandues et nécessitent de la sensibilisation et du renforcement de compétences.

L'approche genre intègre également la problématique des minorités sexuelles et de genre. Ce sujet est abordé ici dans une approche intersectionnelle qui tient compte des facteurs de vulnérabilité et de discrimination, avec une attention particulière portée aux personnes victimes de violence, d'exclusion et de grande précarité en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement.

TÉLÉCHARGEMENT

- ➔ [Note d'expertise sur l'intégration du genre dans les projets EAH](#)